

INTRODUCTION

I. LE QUR'ĀN SACRÉ ET SES DIVISIONS

Le Qur'ān

Le nom de *Al-Qur'ān* (le Qur'ān), nom exact du Livre Sacré des musulmans, figure plusieurs fois dans le Livre lui-même (2:185, etc.). Le mot *Al-Qur'ān* est un nom infinitif tiré de la racine *qara'a* signifiant, au départ, *il a rassemblé des choses*, et aussi, *il a lu* ou *récité*; et le Livre est ainsi nommé à la fois parce que c'est un recueil des meilleurs enseignements religieux et aussi parce c'est un Livre qui est, ou qui doit être lu; en fait, c'est *le livre le plus lu* dans le monde entier. Il est clairement affirmé que c'est une révélation venue du Seigneur des mondes (26:192), ou une révélation venue d'Allāh, le Puissant, le Sage (39:1, etc.), et ainsi de suite. Il a été envoyé au Prophète Muḥammad (47:2), ayant été révélé à son cœur par l'intermédiaire de le Saint Esprit (26:193,194). La première révélation fut faite au Prophète au cours du mois du Ramadan (2:185), la vingt-cinquième ou la vingt-septième nuit, nommée *Lailat al-Qadr* (97:1) dans la langue arabe (44:58; 43:3).

Autres noms et épithètes

Le Livre sacré parle de lui-même en utilisant les noms supplémentaires suivants: *al-Kitāb* (2:2), un écrit complet en soi-même; *al-Furqān* (25:1), celui qui discerne entre la vérité de l'erreur, entre le bien et le mal; *al-Dhikr* (15:9), le Rappel ou une source de célébrité et de gloire pour l'humanité; *al-Mau'izah* (10:57), l'Admonition; *al-Hukm* (13:37), le Jugement; *al-Hikmat* (17:39), la Sagesse; *al-Shifā'* (10:57), celui qui guérit; *al-Hudā* (72:13), celui qui guide ou qui aide à atteindre le but; *al-Tanzil* (26:192), la Révélation; *al-Rahmat* (2:105), la Miséricorde; *al-Rūḥ* (42:52), l'Esprit ou celui qui donne la vie; *al-Khair* (3:103), la Bonté; *al-Bayān* (3:137), celui qui explique toutes choses; *al-Ni'mat* (93:11), la Faveur; *al-Burhān* (4:175), le Raisonnement clair; *al-Qayyim* (18:2), le Conservateur; *al-Muhaimin* (5:48), le Gardien (de la révélation antérieure); *al-Nūr* (7:157), la Lumière; *al-Haqq* (17:81), la Vérité; *Habl-Allāh* (3:102), l'Alliance d'Allāh. En plus de celles-ci, on applique au Livre sacré plusieurs épithètes, telles que *al-Mubīn* (12:1), celui qui explique; *al-Karīm* (56:77), le Prodiges; *al-Majīd* (50:1), le Glorieux; *al-Hakīm* (36:2), rempli de Sagesse; *al-'Azīz* (41:41), le Puissant; *al-Mukarramah* (80:13), le Vénéré; *al-Marfū'ah* (80:14), l'Exalté; *al-Muṭahharah* (80:14), le Purifié; *al-'Ajab* (72:1), le Merveilleux; *Mubārak* (6:93), Béni; et *Muṣadiq* (6:92), confirmant la vérité de révélations antérieures.

Divisions

Le Qur'ān Sacré se divise en 114 chapitres dont chacun porte le nom de *sūrah* (2:23). Le mot *sūrah* (en français, *surate*) signifie littéralement *éminence* ou *degré élevé*, et aussi *tout degré d'une structure*, et dans le Livre lui-même, il s'applique à un chapitre du Qur'ān ou bien à cause de son éminence, ou bien parce que chaque chapitre est comme un degré distinct ou une étape de tout le Livre, que l'on compare alors à une structure. Les chapitres du Qur'ān Sacré sont de longueur variable, le plus long comprenant entièrement un douzième de tout le Livre - 286 versets - et le plus court seulement trois versets. Chaque chapitre, cependant, est complet en lui-même et s'appelle par conséquent un livre, et l'on dit de l'ensemble du Qur'ān qu'il contient plusieurs livres: "Des pages pures où l'on trouve des livres qui dirigent dans le droit chemin" (98:2, 3). Les chapitres plus longs se divisent en *rukū's* ou sections, chaque section portant généralement sur un sujet, les différentes sections étant reliées entre elles. De plus, chaque section contient un certain nombre de *āyats* ou versets. Le mot *āyat* signifie, à l'origine, un *signe apparent* ou *une marque* et, en ce sens, il

finit par signifier *un miracle*, mais il veut dire aussi une communication ou *un message de Dieu* et s'applique comme tel à un verset du Qur'ân Sacré de même qu'à une révélation ou à une loi. Chaque chapitre, sauf les 35 derniers, se divise en sections, le plus grand nombre de sections dans un chapitre étant de 40; et chaque section, ainsi que chaque chapitre d'une seule section, se divise en un certain nombre de versets. Le nombre total de versets dans le Qur'ân Sacré est de 6247, ou de 6360 si nous ajoutons à chaque chapitre le verset d'introduction commun de *Bismillāh*. Aux fins de récitation, le Qur'ân Sacré se divise en 30 parties d'égale longueur afin de permettre au récitant de compléter sa récitation en un mois; chacune de ces parties s'appelle une *juz'* (partie), chaque partie se subdivisant à nouveau en quatre parties. Une autre division du Livre, remontant au Prophète lui-même, est constituée de sept *manzils* ou portions, afin de permettre au récitant de terminer la récitation en sept jours. Ces divisions, cependant, n'ont rien à voir avec le contenu du Qur'ân.

Révélation faite par bribes mais colligée et agencée dès le début

Le Qur'ân fut révélé par bribes (25:32) au cours d'une période de vingt-trois ans; en règle générale, les chapitres les plus courts, et certains des chapitres plus longs, ont été révélés en entier d'un seul coup, alors que la révélation de la majorité des chapitres plus longs et de quelques chapitres plus courts s'est faite sur plusieurs années. L'usage fut, comme on le verra plus loin, que lorsqu'un chapitre était révélé en plusieurs parties, le Saint Prophète a spécifié, guidé par Dieu, la place du verset révélé, de sorte que la disposition des versets dans chaque chapitre fut entièrement son oeuvre. De la même façon, lorsqu'une partie considérable fut révélée à une date ultérieure, la disposition des chapitres fut aussi l'oeuvre du Saint Prophète lui-même. L'une des toutes premières révélations du Qur'ân Sacré porte sur son rassemblement et sa révélation comme faisant partie du plan Divin: "Sur Nous repose son rassemblement et sa récitation" (75:17). Le rassemblement du Qur'ân Sacré - c'est-à-dire l'agencement de ses versets et de ses chapitres - fut, par conséquent, un travail exécuté par le Saint Prophète lui-même sous la conduite Divine, et c'est une erreur de croire qu'Abū Bakr ou 'Uthmān auraient colligé le Qur'ân, même s'ils ont tous accompli un travail important dans la diffusion des copies écrites du texte sacré. Abū Bakr a écrit la première copie complète, en disposant les manuscrits rédigés du temps du Saint Prophète, selon l'ordre de la récitation orale du temps du Prophète. L'oeuvre de 'Uthmān, par ailleurs, consista à commander des copies tirées du manuscrit écrit du temps d'Abū Bakr et à placer ces copies dans les divers centres d'études islamiques afin que les copistes du Qur'ân Sacré puissent suivre la copie standard. Le texte du Qur'ân Sacré a ainsi été protégé de toutes altérations ou corruptions selon la promesse Divine contenue dans l'une des premières révélations: "Nous avons sûrement révélé le Rappel et Nous en sommes sûrement le Gardien" (15:9). Le sujet de l'authenticité du texte du Qur'ân Sacré a été pleinement discuté plus loin.

Les révélations de Makkah et de Madinah

Une autre division du Livre Sacré concerne les révélations de Makkah et de Madinah. Des vingt-trois années sur lesquelles le Livre entier s'étend, le Saint Prophète en passa treize à Makkah et dix à Madinah, ville où il dut fuir pour sauver sa vie et celle de ses adhérents. Du nombre total de chapitres, 93 furent révélés à Makkah et 21 à Madinah, mais le 110^e chapitre, même s'il appartient à la période de Madinah, fut révélé à Makkah durant le célèbre pèlerinage d'adieu. Les chapitres de Madinah, en général plus longs, contiennent en réalité environ un tiers de tout le Qur'ân. Dans l'agencement, la révélation de Makkah s'entremêle avec celle de Madinah. Ainsi le Qur'ân Sacré s'ouvre sur une révélation intitulée le "Commencement", et continue avec quatre chapitres révélés à Madinah et qui occupent plus du cinquième de tout le Livre. Viennent ensuite alternativement des révélations de Makkah et de Madinah.

Quant aux dates de la révélation des différents chapitres de Makkah, il est difficile d'attribuer une année en particulier à chaque chapitre, sauf en de rares cas, mais grosso modo on peut les diviser en trois groupes: les révélations du début de la période de Makkah, i.e., au cours des cinq premières années; les révélations du milieu de la période de Makkah, i.e., de la sixième à la dixième année; et celles de la fin de la période de Makkah, i.e., de la onzième année jusqu'à l'Hégire. Les dates des chapitres de Madinah, par ailleurs, sont raisonnablement sûres et précises, mais la difficulté, dans ce cas, est que la révélation des chapitres plus longs s'étale sur de longues périodes, et un chapitre qui appartient sans doute aux premiers jours passés à Madinah contient parfois des versets révélés au cours des derniers jours de la vie du Prophète.

Compte tenu de ces remarques, on peut attribuer approximativement les dates suivantes aux différents chapitres ou groupes de chapitres: -

Début de la période de Makkah -	60 chapitres:	1, 17-21, 50-56, 67-109, 111-114.
Milieu de la période de Makkah -	17 chapitres:	29-32, 34-39, 40-46
Fin de la période de Makkah -	15 chapitres:	6, 7, 10-16, 22, 23, 25-28.
A.H. 1-2 - - - - -	6 chapitres:	2, 8, 47, 61, 62, 64.
A.H. 3-4 - - - - -	3 chapitres:	3, 58, 59.
A.H. 5-8 - - - - -	9 chapitres:	4, 5, 24, 33, 48, 57, 60, 63, 65.
A.H. 9-10 - - - - -	4 chapitres:	9, 49, 66, 110.

Ordre chronologique

Les cinq premiers versets du 96^e chapitre constituent indubitablement la première révélation, et il est certain qu'ils furent suivis de la première partie du 74^e chapitre, qui, selon toute probabilité, fut à son tour suivie du premier chapitre, après quoi vint la première partie du 73^e chapitre. Après cela, il est impossible de donner un ordre avec une certitude raisonnable. Toute tentative de donner un ordre chronologique est voué à un échec certain, car même les chapitres plus courts ne furent pas révélés d'un seul trait. Par exemple, l'ordre chronologique placerait le 96^e chapitre en premier, alors qu'en fait tout historien de l'Islam sait que seuls les cinq premiers versets furent révélés en premier lieu, les vv. 6-19 venant beaucoup plus tard, au début de la persécution du Prophète, comme l'indiquent les vv. 9, 10, qui parlent de l'empêchement du Prophète de réciter ses prières, et il faut les situer vers la période où la maison d'Arqam fut choisie pour la prière, un événement appartenant à la quatrième année de l'Appel. Si nous devons faire face à une difficulté aussi sérieuse pour mettre en première place un chapitre avec lequel commence sans aucun doute la révélation du Qur'ān Sacré, qu'en est-il des chapitres suivants, et surtout les plus longs? Prenons, comme autre exemple, le deuxième chapitre de la chronologie actuelle. Il n'y a pas le moindre doute que sa révélation a commencé au cours de la première ou, tout au plus, de la seconde année de l'Hégire, mais il est également certain qu'il contient des versets révélés en l'an 10 A.H. Donner un ordre chronologique aux différents chapitres est donc impossible, et tout ce que nous pouvons dire avec une certitude acceptable, c'est que la plus grande partie de tel chapitre fut révélée au cours de telle période, et c'est la raison pour laquelle j'attribue une période particulière à tel ou tel chapitre.

Les révélations de Makkah et de Madinah s'entremêlent dans la disposition finale

La première chose qui nous frappe dans la disposition actuelle est que les révélations de Makkah et de Madinah s'entremêlent. Il doit certainement y avoir quelque raison à cette disposition et, pour la découvrir, nous devons trouver les caractéristiques principales qui distinguent les révélations de Makkah de celles de Madinah. Le contraste entre les deux montre clairement que si les révélations de Makkah établissent les musulmans dans la foi en Dieu, la révélation de Madinah vise à traduire la foi dans les actes. Il est vrai que dans la révélation de Makkah on rencontre des exhortations à faire de bonnes et nobles actions et qu'il apparaît encore dans les révélations de Madinah, que la foi doit être la base sur laquelle s'érige la structure des bonnes actions, mais, pour l'essentiel, dans la première on met l'accent sur la foi en un Dieu omniprésent et omnipotent Qui récompense ou punit toute action bonne ou mauvaise, alors que la dernière traite principalement de ce qui est bon et de ce qui est mauvais; en d'autres mots, des détails de la loi. Une autre caractéristique qui distingue les deux révélations, c'est que si la révélation de Makkah est généralement prophétique, celle faite à Madinah traite de l'accomplissement de la prophétie. De plus, si la révélation de Makkah montre comment on peut chercher le véritable bonheur intérieur dans la communion avec Dieu, la révélation de Madinah indique comment les relations entre les hommes peuvent être une source de félicité et de bien-être pour eux. En conséquence, on pourrait créer un arrangement scientifique du Qur'ān Sacré qui reposerait uniquement sur l'entrecroisement des deux révélations - l'entrecroisement de la foi avec les bonnes actions,

de la prophétie avec l'accomplissement de la prophétie, de la communion Divine avec les relations et le comportement entre les hommes.

Survол de la disposition actuelle

Une vue détaillée de l'ordre dans lequel les chapitres se suivent démontre la vérité des remarques précédentes; et pour ceci le lecteur n'a qu'à voir les notes de présentation au début de chaque chapitre. Cependant, on peut en donner ici les grandes lignes. Un court chapitre de Madinah sert de préface au Livre sacré et, en sept courts versets, il présente l'essentiel de tout le Qur'ān, et enseigne une prière reconnue comme la plus belle de toutes les prières enseignée par n'importe quelle religion, qui propose à l'homme un idéal plus élevé que tout autre imaginable. Si la préface constitue la quintessence du Qur'ān et propose à l'homme l'idéal le plus éminent, le commencement du Livre est également scientifique, car le second chapitre débute par une affirmation claire quant à ses buts et objectifs. Les quatre premiers chapitres appartiennent tous à la révélation de Madinah et, formant comme ils le font, plus d'un cinquième de tout le Qur'ān, ils traitent en détail des enseignements de l'Islam, les comparant avec les enseignements antérieurs, en particulier avec ceux des juifs et les chrétiens, qui étaient alors devenus les prototypes de l'erreur religieuse, les premiers mettant trop d'emphase sur les rites extérieurs tout en négligeant complètement l'esprit, et les seconds condamnant la loi elle-même en s'en remettant uniquement à la foi au Christ. La majeure partie de la loi islamique traitant de la vie individuelle, domestique et civique de l'homme se retrouve dans ces quatre chapitres. Suivent deux des plus longs chapitres de Makkah, dont le premier traite en détail de la doctrine de l'unicité divine, et le second du rôle de prophète. Ce dernier chapitre illustre la doctrine du prophétisme en regard de l'histoire de certains prophètes bien connus. Ces deux chapitres sont à nouveau suivis de deux chapitres de Madinah adaptés au contexte car ils démontrent comment les adversaires de la Vérité telle que révélée par le Prophète furent traités: le premier des deux - le 8^e - parle de leur échec dans un premier affrontement à la bataille de Badr, et le second - le 9^e - de leur défaite finale. Vient ensuite un groupe de sept chapitres de Makkah, le groupe *Alif Lām Rā*, traitant de la vérité des révélations du Prophète, une preuve intrinsèque, tirée de la nature de l'homme, de l'histoire des prophètes antérieurs et de la nature extérieure, produite pour établir cette vérité. Suit un autre groupe de cinq chapitres de Makkah, traitant tous de la grandeur à laquelle l'Islam est appelé à s'élever, accompagnés de références spéciales à l'histoire juive dans le ch. 17, à l'histoire et à la doctrine chrétiennes dans les ch. 18 et 19, à l'histoire de Moïse dans le ch. 20, et à l'histoire des prophètes en général et à leur message dans le ch. 21. Suivent deux autres chapitres de Makkah, le premier indiquant que la cause du Prophète doit triompher même si les fidèles seront appelés à de grands sacrifices pour la cause de la Vérité, et le second montrant que la base sur laquelle reposait la grandeur de la nation musulmane était morale et non pas matérielle. On présente alors un chapitre de Madinah - le 24^e - pour illustrer comment les prophéties des révélations de Makkah ont connu leur accomplissement par l'établissement d'un royaume musulman et la propagation de la lumière spirituelle de l'Islam. Le 25^e chapitre est encore une révélation de Makkah, qui expose, comme son nom l'indique, que la distinction entre la vérité et l'erreur que le Qur'ān Sacré devait établir s'est manifestée durant la vie des Compagnons du Saint Prophète. On présente ensuite un groupe de trois autres chapitres de Makkah, le groupe *Tā Sin*, annonçant le triomphe ultime de Moïse sur un ennemi puissant résolu à détruire les Israélites. Suit un autre groupe de quatre chapitres de Makkah, le groupe *Alif Lām Mim*, qui prévoit que l'état de désarroi et de complète faiblesse dans lequel se trouvaient les musulmans à l'époque changerait bientôt. Un chapitre de Madinah - le 33^e - s'insère à nouveau illustrant comment les forces combinées des ennemis de l'Islam lors de la Bataille des confédérés ne réussirent pas à écraser l'Islam. On présente ici l'extrême simplicité de la vie domestique du Saint Prophète afin de prouver que les attraits de ce monde, tels la richesse ou le pouvoir, n'avaient aucun attrait pour lui, sans compter qu'il régnait alors sur l'Arabie, et que dès lors il était un modèle pour toutes les nations et pour toutes les époques, aucun prophète n'étant nécessaire après lui, et soulignant que seuls les dénigreur trouvaient à redire à une homme qui mena une vie d'une pureté et d'une simplicité aussi exemplaires. Suit un groupe de six chapitre de Makkah qui démontre que l'ascension et la chute des nations sont provoquées par le bien et le mal qu'elles font, et que les nations qui atteignent la grandeur peuvent conserver leur position éminente seulement si elles ne sont pas ingrates pour les faveurs qui leur ont été accordées. Le groupe suivant de sept chapitres de Makkah porte le nom de groupe *Hā Mim*, et insiste sur le fait que la Vérité doit vaincre l'opposition et qu'aucune puissance temporelle dotée de ressources matérielles

d'appoint ne peut anéantir la Vérité. Vient ensuite un groupe de trois chapitres de Madinah; le 47^e, révélé la première année de l'Hégire, montre que ceux qui ont accepté la vérité telle que révélée au Prophète, même s'ils sont en sérieuse détresse, verront bientôt leur sort s'améliorer; le suivant, qui appartient à la sixième année de l'Hégire, prédit dans les termes les plus clairs, le triomphe final de l'Islam sur toutes les religions du monde; et le dernier de ce groupe, révélé vers la fin de la vie du Prophète, ordonne aux musulmans le respect réciproque. Du 50^e au 56^e, se trouve un autre groupe de sept chapitres indiquant le grand réveil spirituel que le Qur'ān Sacré devait provoquer. Ensuite se présente le dernier groupe des révélations de Madinah, dix chapitres en tout, du 57^e au 66^e, qui complètent ce qui a déjà été dit dans les précédents chapitres de Madinah, les derniers de ceux-ci, les 65^e et 66^e, s'ajoutant clairement au second chapitre, *al-Baqarah*, et traitant des sujets du divorce et de la séparation temporaire. Se présentent alors 48 courts chapitres de Makkah, qui illustrent comment les hommes et les nations peuvent s'élever à la grandeur en suivant la Vérité révélée dans le Qur'ān Sacré, et comment ils courent à leur perte en rejetant la Vérité. Le Livre sacré se termine par une déclaration brève mais claire de l'Unicité divine, dans le chapitre 112; les deux derniers chapitres disent à l'homme comment chercher refuge dans la protection Divine contre toute méchanceté.

II. LA PLUS GRANDE FORCE SPIRITUELLE DU MONDE

L'objectif de conduire l'humanité à la perfection

Le Qur'ān Sacré prétend être la plus grande force spirituelle finalement destinée à conduire toute l'humanité à la perfection. Quiconque jettera un simple coup d'oeil aux versets d'introduction et de conclusion ne manquera pas de s'en apercevoir. Il commence ainsi:

“Gloire à Allāh, le Nourricier des mondes jusqu'à la perfection” (1:1).

Et il se termine ainsi:

“Voici, je cherche refuge auprès du Nourricier de l'humanité en route vers la perfection” (114:1).

Et c'est le thème tout au long du Livre Sacré. Il se nomme lui-même *al-Rūh* (42:52) ou l'*Esprit* qui donne la vie à l'humanité, et à plusieurs reprises il se compare à l'eau qui donne la vie à une terre morte:

“Et parmi Ses signes, il y a que tu vois la terre inerte, mais quand Il y laisse tomber l'eau, elle s'agite et enfle. Sûrement, Lui Qui lui donne la vie, est Le Dispensateur de la Vie aux morts” (41:39).

Ce don de la vie à la terre inanimée est un thème constant du Qur'ān; il est rempli d'assurances répétées que la terre inanimée sera éveillée à la vie spirituelle:

“Sache qu'Allāh donne la vie à la terre après sa mort. Sans doute Nous avons rendu (Nos) messages clairs pour toi afin que tu puisses comprendre” (57:17).

Il se nomme *Shifā'* ou *Guérison* (10:57) pour montrer qu'il guérit tous les maux spirituels de l'humanité. Il se nomme *al-Dhikr* ou *une source d'élévation* pour l'humanité (15:9). Il se nomme *al-Nūr* ou *la Lumière* (7:157) qui à la fin chassera toutes les ténèbres de la surface de la terre. Il se nomme *al-Haqq* ou *la Vérité* (17:81) qui à la fin prendra possession de l'esprit des hommes et devant qui l'erreur s'évanouira. Il se nomme *al-Hudā* ou *Le Guide* (72:13) qui fera en sorte qu'à la fin les hommes atteindront le but de la vie.

Une force spirituelle qui finalement dominera tout

Il va plus loin et proclame que c'est la seule force spirituelle qui va finir par conquérir toute la terre et que l'humanité toute entière ne peut produire une force comparable.

“Et s'il y avait un Qur'ān qui permettait aux montagnes de s'effacer ou à la terre d'être parcourue ou aux morts de parler - non, le pouvoir appartient entièrement à Allāh” (13:31).

“Si nous avions laissé descendre le Qur'ān sur une montagne, tu l'aurais certainement vu tomber, se brisant en morceaux” (59:21).

Toute opposition au Qur'ān devait être balayée:

“Laisse-moi ainsi que ceux qui rejettent la Vérité, les possesseurs de l'aisance et de l'abondance, et donne leur un peu de répit” (73:10, 11).

Ce n'est pas toute la terre qui pouvait produire un tel livre:

“Si les hommes et les jinn pouvaient combiner leurs efforts pour produire un livre comme le Qur'ān, ils ne pourraient rien faire de semblable, même en s'entraînant” (17:88).

“Si vous doutez de ce que Nous avons révélé à Notre serviteur, produisez un chapitre comme celui-ci, et faites appel à vos aides autres qu'Allāh, si vous dites la vérité” (2:23).

Et l'on répète trois fois que le Qur'an devait à la fin prévaloir sur toute la terre:

“C'est Lui Qui a envoyé Son Messager avec la Gouverne et la religion de la Vérité qu'Il peut faire prévaloir sur toutes les religions” (61:9; 48:28, 9:33).

Une transformation sans égale provoquée par le Qur'an

En fait, la transformation provoquée par le Qur'an Sacré n'a pas son égale dans l'histoire du monde. Aucun autre réformateur n'a apporté un changement aussi total dans la vie de toute une nation de son vivant. Le Qur'an trouva les Arabes adoreurs d'idoles, de pierres, d'arbres, de monticules de sable, et pourtant, en moins d'un quart de siècle, l'adoration d'un Seul Dieu devint la règle dans tout le pays, l'idolâtrie étant balayée d'une extrémité du pays à l'autre. Il a fait disparaître toutes les superstitions et a produit à leur place la religion la plus rationnelle que le monde puisse imaginer. L'Arabe qui se targuait de son ignorance était devenu, comme d'un coup de baguette magique, avide de connaissance, puisant profondément à chaque fontaine du savoir à laquelle il pouvait accéder. C'était là le résultat direct des enseignements du Qur'an, qui non seulement faisait appel à la raison, de temps à autre, mais qui déclarait que la soif de connaissance de l'homme était insatiable, quand il amenait le Prophète lui-même à faire cette prière: “O Seigneur, augmente mon savoir” (20:114). Non seulement le Qur'an avait chassé les vices profonds et l'immoralité flagrante des Arabes, mais il leur avait aussi inspiré le désir brûlant de réaliser les actions les meilleures et les plus nobles au service de l'humanité. L'enterrement vivant de sa fille, le mariage avec sa belle-mère, des relations sexuelles libres avait laissé la place à un égal respect de ses descendants, qu'ils soient masculins ou féminins, à des droits égaux à l'héritage pour le père et la mère, le fils et la fille, le frère et la sœur, l'époux ou l'épouse, aux relations sexuelles les plus décentes et au fait d'accorder la plus haute valeur à la moralité sexuelle et à la chasteté de la femme. L'ivrognerie à laquelle l'Arabie s'adonnait depuis des temps immémoriaux disparut si complètement, que l'on ne pouvait même plus trouver les gobelets et les contenants utilisés pour boire et conserver le vin et, le plus merveilleux, à partir d'une Arabie dont les divers éléments étaient si constamment en guerre les uns avec les autres que le pays entier était sur le point de sombrer, étant “au bord d'une fosse de feu” (3:102), comme le Qur'an le dit si admirablement et si simplement - d'une Arabie remplie de ces éléments discordants et belliqueux, le Qur'an a forgé une nation, une nation unie pleine de vie et de vigueur, devant la progression de laquelle les plus grands royaumes du monde se sont effondrés comme de simples jouets devant la réalité de la foi nouvelle. Aucune religion n'a jamais insufflé une telle vie nouvelle à ses fidèles à une aussi vaste échelle - une vie touchant tous les domaines de l'activité humaine; une transformation de l'individu, de la famille, de la société, de la nation, du pays; un éveil matériel autant que moral, intellectuel autant que spirituel. Le Qur'an a effectué une transformation de l'humanité des plus grandes profondeurs de la dégradation jusqu'aux sommets les plus élevés de la civilisation, en un délai incroyablement court, alors que des siècles de réforme s'étaient avérés stériles. De ses caractéristiques uniques, des historiens non musulmans, même parfois adversaires de l'Islam, rendent témoignage. Voici quelques exemples:

“Durant des temps immémoriaux Makkah et toute la Péninsule avaient été plongées dans la torpeur spirituelle. Les influences légères et passagères du judaïsme, du christianisme ou de l'interrogation philosophique, n'avaient été sur l'esprit arabe qu'un frisson occasionnel sur la surface d'un lac paisible; tout demeurait calme et immobile. Les gens étaient plongés dans la superstition, la cruauté et le vice. ...Leur religion n'était que grossière idolâtrie; et leur foi, la sombre crainte superstitieuse des choses invisibles. ...Treize ans avant l'hégire, Makkah gisait sans vie dans cet état d'avitissement. Quel changement ces treize années ont produit! ...La vérité juédaique avait longtemps résonné aux oreilles des habitants de Madinah; mais ce n'est qu'après avoir entendu les accents troublants du Prophète arabe qu'ils sortirent eux aussi de leur torpeur pour se lancer soudainement dans une vie nouvelle et sincère” (Muir, *Life of Muhammad*, ch.vii).

“Il serait difficile de trouver un peuple plus désuni jusqu'à ce que, soudainement, le miracle se produise! Un homme surgit qui, par sa personnalité et parce qu'il se proclamait guidé par Dieu, réalisa l'impossible - à savoir, l'union de toutes ces factions belliqueuses” (*The Ins and Outs of Mesopotamia*, p. 99).

“Et cependant nous pouvons vraiment dire qu’aucune histoire ne peut se vanter d’événements qui frappent l’imagination de façon aussi percutante ou qui puissent être aussi surprenants en eux-mêmes, que ceux auxquels nous sommes confrontés dans la vie des premiers musulmans; que nous considérons le Grand Chef, ou ses ministres, comme les hommes les plus illustres, que nous prenions en considération les moeurs des nombreux pays qu’il a conquis, que nous observions le courage, la vertu et les sentiments qui prévalaient également chez ses généraux et ses soldats” (*The Life of Muḥammad*, par le Comte de Boulainvilliers, traduction anglaise, p. 5).

“Que le meilleur des écrivains arabes n’ait jamais réussi à produire rien qui égale en mérite le Qur’ān lui-même n’a rien de surprenant” (Palmer, *Introduction to English Translation of the Qur’ān*, p. iv).

“C’est là le miracle revendiqué par Muḥammad - son miracle permanent, comme il l’appelait - et c’est certainement un miracle” (Bosworth Smith, *Life of Muhammad*).

“Jamais un peuple n’a été amené aussi rapidement à la civilisation, tel qu’il était, que les Arabes grâce à l’Islam” (H. Hirshfeld, *New Researches*, p. 5).

“Le Qur’ān est inégalable quant à son pouvoir de conviction, son éloquence, et même sa composition”

“Il était aussi indirectement à l’origine du merveilleux développement de toutes les branches scientifiques du monde musulman” (*Ibid*, p. 9).

“Ici, par conséquent, il ne faudrait peut-être pas mesurer son mérite comme oeuvre littéraire selon des normes préconçues de goût subjectif et esthétique, mais selon les effets qu’il produisit chez les contemporains et les compatriotes de Muḥammad. S’il a parlé avec tant de puissance et de conviction au coeur de ses auditeurs au point de souder des éléments, jusque là incompatibles et antagonistes, en un ensemble compact et bien structuré, animé par des idées beaucoup plus avancées que celles qui avaient jusque là dirigé l’esprit arabe, alors son éloquence fut parfaite, simplement parce qu’à partir de tribus sauvages, il a créé une nation civilisée, et formé une nouvelle trame dans le tissu de l’histoire” (Dr Steingass, dans *Dictionary of Islam* de Hughes, art. “Quran”).

Deux autres caractéristiques uniques

Le merveilleux effet produit par le Qur’ān Sacré sur les esprits de ceux qui les premiers furent en contact avec lui, la révolution sans égale provoquée dans le monde, l’ascension non pas d’une seule mais de plusieurs nations des profondeurs de la dégradation jusqu’aux sommets de la civilisation ne constituent pas, cependant, la seule caractéristique qui justifie sa prétention d’être unique. Il possède deux autres caractéristiques tout aussi uniques - la richesse des idées et la beauté du style - et ces deux dernières combinées à l’effet produit constituent les trois choses qui élèvent le Qur’ān à un degré d’éminence auquel aucun livre n’a jamais aspiré et qui en rendent l’imitation impossible. En fait, l’effet produit par le Qur’ān Sacré ne tient pas de la magie ou du mystère. Ce fut simplement la grandeur et le bon sens des idées revêtues de leur meilleure présentation qui charmèrent le coeur de l’homme et, en s’y enracinant profondément, lui donnèrent l’énergie en vue du grand objectif de la vie. On jetait un éclat de lumière sur toutes les grandes questions qui avaient jusque là mystifié l’homme, et la voie était ainsi ouverte à l’avancement et au progrès. C’est pour cette raison que l’un des noms que le Qur’ān Sacré se donne à lui-même est *al-Burhān*, ou le Raisonnement clair, indiquant que la raison était l’arme utilisée pour conquérir le coeur de l’homme; et, étant donné qu’il faisait appel à la raison et non pas aux sentiments, ses conquêtes furent si étendues et si permanentes qu’il élucida tous les mystères et chassa toutes les ténèbres. On le nomme également *al-Bayān*, ou l’Explication, signifiant ainsi qu’il avait enlevé toute obscurité aux problèmes religieux. Il prétendit non seulement avoir perfectionné la religion (5:3), et avoir ainsi énoncé toutes les vérités religieuses nécessaires à l’avancement moral et spirituel de l’homme, mais avoir aussi répondu à toutes les objections à sa vérité: “Et ils ne t’apporteront aucune objection, mais Nous t’avons apporté la raison avec la vérité et la meilleure explication” (25:33).

Style et langue

Quelques mots de plus au sujet du costume qui habille les grandes idées vivifiantes du Qur’ān et j’en aurai fini de ce sujet. Le style et la langue du Qur’ān ont été universellement

loués. Dans l'introduction de sa traduction du Qur'an Sacré, Sale dit:

“On admet universellement que le Qur'an a été écrit avec le langage le plus élégant et le plus pur dans le dialecte de la tribu des Quraish, les plus nobles et les plus civilisés des Arabes, avec un certain mélange, quoique très rare, d'autres dialectes. On la considère comme la norme de la langue arabe.”

Et de nouveau:

“Le style du Qur'an est généralement beau et fluide ...et à plusieurs endroits, spécialement dans la description de la majesté et des attributs de Dieu, il est sublime et magnifique.”

Ce qui, cependant, corrobore la prétention du Qur'an d'être unique même dans sa forme extérieure, en plus du sujet et de l'effet produit, c'est l'emprise permanente qu'il a conservée sur la langue arabe elle-même, le fait qu'il demeure à jamais la norme selon laquelle on juge de la beauté du style et du langage dans la littérature arabe. On ne peut reconnaître à aucun autre livre au monde d'avoir même réussi à conserver une langue vivante durant treize siècles; le Qur'an l'a fait, méritant la réputation d'être la norme de l'éloquence durant si longtemps, et conservant cette position alors que la nation qui la parlait est sortie de l'oubli pour devenir le meneur de la civilisation dans le monde, quittant son lieu d'origine pour s'établir dans des contrées lointaines où l'arabe est devenu ou bien la langue courante des masses, ou tout au moins leur langue littéraire. Tel est l'exploit incroyable du Qur'an Sacré. Il est vrai que les Arabes possédaient une langue littéraire avant le Qur'an - la langue de la poésie qui, malgré de légères variantes dialectales, se conformait à une norme unique - mais la portée de cette poésie était très limitée. Leurs thèmes les plus expressifs dépassaient rarement l'éloge du vin ou de la femme, et du cheval ou de l'épée. Dans les conditions où se trouvait la langue arabe avant le venue de l'Islam, elle aurait rapidement partagé le sort des langues soeurs du même groupe sémitique. C'est le Qur'an qui en a fait la langue d'un monde civilisé de l'Oxus jusqu'à l'Atlantique. Peu importent les changements subis, comme toute autre langue, par l'arabe parlé, l'arabe littéraire est jusqu'à ce jour l'arabe du Qur'an, et le Qur'an demeure son chef-d'oeuvre unique.

III. RELATION AVEC LES ECRITURES ANTERIEURES

Reconnaissance des écritures antérieures

Le Qur'ân Sacré exige que l'on croie non seulement en sa propre vérité, mais aussi en la vérité des écritures antérieures livrées aux prophètes de différentes nations du monde. Dans son début, il énonce clairement:

“Et ceux qui croient en ce qui t'a été révélé et en ce qui a été révélé avant toi” (2:4).

L'universalité de ce qui a été révélé antérieurement est clairement acceptée:

“Il n'y a pas un peuple, où un avertisseur ne soit allé” (35:24).

“Et chaque nation a eu un messager” (10:47).

De peur que quiconque soit induit en erreur par les noms de quelques prophètes mentionnés dans le Qur'ân Sacré, il y est affirmé:

“Et sans doute Nous avons envoyé des messagers avant toi: il y en a que Nous t'avons mentionnés et il y en a d'autres que Nous ne t'avons pas mentionnés” (40:78; 4:164).

Ainsi le Qur'ân Sacré accepte la vérité des livres sacrés du monde, et par conséquent on en parle à plusieurs reprises comme d'un Livre qui confirme ce qui le précède. Le fondement de la relation du Qur'ân Sacré avec les autres écritures est, par conséquent, leur appartenance à une seule famille; ils ont tous une origine Divine.

Le gardien des écritures antérieures

Le Vérificateur des livres sacrés du monde, cependant, occupe une situation unique parmi eux. La relation du Qur'ân Sacré avec les écritures antérieures est ainsi établie avec clarté par le Livre sacré lui-même:

“Et Nous t'avons révélé le Livre de la vérité, pour vérifier ce qui précède le Livre et en être le gardien” (5:48).

Le Qur'ân est ainsi non seulement un vérificateur des livres sacrés de toutes les nations tel qu'on l'affirme plus haut; il en est aussi le gardien. En d'autres mots, il garde les enseignements originaux des prophètes de Dieu, car, comme on le dit ailleurs, ces enseignements avaient subi des altérations, et seule une révélation issue de Dieu pouvait séparer le pur enseignement Divin de la masse d'erreurs qui avait poussé alentour. Ce fut l'oeuvre accomplie par le Qur'ân Sacré, c'est pourquoi on l'appelle le gardien des écritures antérieures. De toutes les écritures, il a choisi en particulier les Evangiles pour démontrer de quelle façon des doctrines erronées avaient presque entièrement éliminé la vérité prêchée par un prophète de Dieu. Cet exemple semble avoir été délibérément choisi: car comment les écritures antérieures pouvaient-elles échapper aux altérations si les enseignements d'un prophète aussi récent que Jésus-Christ ne pouvaient pas être transmis intacts à la postérité?

Le Qur'ân est le juge des différences qui existent

Le Qur'ân Sacré se proclame par surcroît le juge qui décide des différences entre les diverses religions:

“Sans doute Nous avons envoyé des messagers aux nations avant toi ...Et Nous ne t'avons révélé le Livre que pour que tu puisses élucider pour eux ce en quoi sont ils différents” (16:63, 64).

Tel qu'affirmé auparavant, le Qur'ân proclame que des prophètes ont été envoyés dans chaque nation et, par conséquent, que chaque nation a été guidée par Dieu, cependant les nations diffèrent entre elles quant à l'essentiel de la foi. La position du Qur'ân Sacré fut donc essentiellement celle d'un juge qui départage ces différentes prétentions.

Il explique tous les points obscurs

La chose la plus importante à garder à l'esprit au sujet de la relation entre le Qur'an Sacré et les écritures antérieures, c'est qu'il clarifie ce qu'il y a d'obscur chez elles et qu'il explique longuement ce qui y est affirmé brièvement. La révélation, selon le Qur'an Sacré, n'est pas seulement universelle mais aussi progressive, et atteint la perfection dans la Révélation finale. Une révélation fut accordée à chaque nation selon ses besoins, et à chaque époque selon la capacité des gens de cette époque. À mesure que s'est développé le cerveau humain, la révélation a jeté de plus en plus de lumière sur les sujets se rapportant à l'invisible, sur l'existence et les attributs de l'Être divin, sur la nature de la révélation venant de Lui, sur la récompense du bien et du mal, sur la vie après la mort, et sur le paradis et l'enfer. C'est pour cette raison que l'on nomme à plusieurs reprises le Qur'an Sacré un Livre "qui rend manifeste". Il fait toute la lumière sur les choses essentielles de la foi et éclaire ce qui jusque là et par nécessité était demeuré obscur.

Révélation parfaite de la volonté Divine

En outre, suite à ce qui a été dit plus haut, le Qur'an Sacré proclame qu'il est venu comme la révélation parfaite de la volonté Divine:

"En ce jour pour toi J'ai perfectionné ta religion et complété Ma faveur à ton endroit et choisi pour toi l'Islam comme religion" (5:3).

La finalité de la révélation Qur'anique s'appuie par conséquent sur sa perfection. De nouvelles écritures furent révélées au besoin, mais après que le Qur'an Sacré eut fait la lumière sur toutes les choses essentielles de la religion, il n'y avait nul besoin d'autre prophète après Muḥammad. Six cent ans avant lui, Jésus-Christ, qui fut le dernier de ces prophètes nationaux - le Saint Prophète Muḥammad étant le prophète non pas d'une seule nation mais de toute la terre - avait déclaré en termes clairs qu'il ne pouvait pas guider le monde jusqu'à la Vérité parfaite, parce que le monde à ce stade n'était pas dans une condition lui permettant de recevoir cette vérité:

"J'ai encore beaucoup à vous dire, mais vous ne pouvez pas l'assumer à présent. Mais quand il viendra, lui, l'Esprit de vérité, il vous introduira dans la vérité toute entière" (Jean 16:12, 13).

Parmi les écritures du monde, le Qur'an Sacré, par conséquent, occupe une position unique à titre de révélation parfaite de la volonté Divine.

Une histoire exacte

L'idée que le Qur'an a simplement emprunté quelque chose des écritures antérieures, spécialement de la Torah et des Evangiles, doit être examinée à la lumière des faits. Que le Qur'an traite des sujets religieux dont il est question dans ces livres, cela va de soi; qu'il relate l'histoire de certains prophètes dont la Bible rapporte également l'histoire, c'est aussi un fait, mais dire qu'il emprunte à ces livres est entièrement faux. Prenons d'abord les choses essentielles de la religion et la façon dont on en parle dans le Qur'an Sacré. Ni l'Ancien ni le Nouveau Testament, ni aucun autre livre sacré, n'abordent les grandes et nobles vérités qui trouvent leur expression dans le Qur'an Sacré. Prenons ensuite l'histoire des prophètes telle que racontée dans la Bible et telle que racontée dans le Qur'an Sacré, et on observe que ce dernier corrige les erreurs de l'autre comme il le fait au sujet des doctrines religieuses. La Bible dit des prophètes de Dieu qu'ils ont commis les plus abominables péchés; elle raconte qu'Abraham a dit des mensonges et qu'il a rejeté Hagar et son fils; elle dit que Lot a pratiqué l'inceste avec ses propres filles; elle dit qu'Aaron a fabriqué un veau d'or pour l'adorer et qu'il a poussé les Israélites à le faire; elle dit que David a commis l'adultère avec l'épouse d'Urie; elle dit que Salomon a adoré des idoles; mais le Qur'an Sacré n'accepte aucune de ces affirmations, il rejette définitivement la plupart d'entre elles et lave ces prophètes de ces fausses accusations. Le Prophète illettré d'Arabie a chassé les erreurs qui entachaient l'image du prophétisme.

IV. UNE VISION LIBERALE DES AUTRES RELIGIONS

La foi en tous les prophètes

Il existe une erreur très répandue et très enracinée qui veut que le Qur'ān prêche l'intolérance, et que Muḥammad ait prêché sa foi l'épée dans une main et le Qur'ān dans l'autre. La déformation de la vérité ne saurait aller plus loin. Le principe de base de l'Islam, la foi en tous les prophètes du monde, suffit à démentir cette allégation. L'esprit large et libéral qui a prêché non seulement l'amour et le respect pour les fondateurs des grandes religions du monde, mais bien davantage, la foi en eux, ne pouvait finir par préconiser l'intolérance à l'endroit de ces mêmes religions. La tolérance n'est pas, en fait, le mot qui convient pour indiquer l'ouverture de l'attitude de l'Islam vis-à-vis des autres religions. Il prêche un amour égal pour tous, un respect égal pour tous, une foi égale en tous.

Aucune contrainte religieuse

Là encore, l'intolérance ne peut s'appliquer à un livre qui exclut totalement la contrainte du domaine de la religion. "Il n'y a aucune contrainte dans la religion" (2:256), affirme-t-il dans les termes les plus clairs. En fait, le Qur'ān Sacré est rempli d'affirmations montrant que la foi en telle ou telle religion est l'affaire personnelle d'un individu, et qu'il a le choix d'adopter l'une ou l'autre: que, s'il accepte la vérité, c'est pour son propre bien, et que, s'il adhère à l'erreur, c'est à son propre détriment. Je donne plus bas quelques unes de ces citations:

"Nous lui avons montré le chemin, il peut être reconnaissant ou ingrat" (76:3).

"La Vérité vient de votre Seigneur, alors laissez croire celui qui le désire et ne pas croire celui qui le désire" (18:29).

"Sans doute vous sont venues des preuves évidentes de la part de votre Seigneur: par conséquent, quiconque verra, c'est pour le bien de son âme, et quiconque ne croira pas, ce sera à son détriment" (6:105).

"Si vous faites le bien, ce sera pour le bien de votre âme; et si vous faites le mal, ce sera pour elle" (17:7).

Pourquoi la lutte armée fut permise

Il fut sans doute permis aux musulmans de faire la guerre, mais pour quelle raison? Non pas pour forcer les incroyants à accepter l'Islam, car ce serait aller à l'encontre de tous les grands principes dans lesquels ils avaient été éduqués jusque là. Non, c'était pour établir la liberté religieuse, pour mettre fin à toute persécution religieuse, pour protéger les lieux de culte de toutes les religions, entre autres les mosquées. Voici quelques citations:

"Et si Allāh n'avait pas fait repousser certaines personnes par d'autres, il y aurait eu destruction de cloîtres et d'églises et de synagogues et de mosquées où l'on célébrait le nom de Dieu" (22:40).

"Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de persécutions, et la religion n'est que pour Allāh" (2:193).

"Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de persécutions, et toutes les religions devraient être pour Allāh" (8:39).

À quelles conditions la permission de faire la guerre fut-elle accordée aux musulmans? Tout étudiant de l'histoire islamique sait que le Saint Prophète et ses Compagnons furent victimes des pires persécutions, alors que l'Islam commençait à s'implanter à Makkah;

plus d'une centaine d'entre eux s'enfuirent en Abyssinie, mais la persécution devint encore plus implacable. À la fin, les musulmans durent chercher refuge à Madinah, mais même là on ne les laissa pas en paix, et l'ennemi prit l'épée pour anéantir l'islam et les musulmans. Le Qur'an en témoigne expressément:

“Permission de se battre est accordée à ceux à qui on fait la guerre car ils sont opprimés, et Allāh peut très bien leur venir en aide; ceux qui ont été chassés de leur maison sans raison valable sinon qu'ils ont dit, Notre Seigneur est Allāh” (22:39, 40).

Plus loin, on exprime cette condition expresse:

“Et combattez à la manière d'Allāh contre ceux qui vous combattent, et ne dépassez pas les limites, car Allāh n'aime pas ceux qui dépassent les limites” (2:190).

Le Qur'an, par conséquent, a permis de se battre seulement pour sauver une communauté persécutée par des oppresseurs puissants, et il était alors évident que l'on devait mettre fin au combat aussitôt que la persécution cessait:

“Mais s'ils abandonnent, alors Allāh est Indulgent, Clément. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de persécution” (2:192, 193).

Si l'ennemi offrait la paix, il fallait l'accepter, même si l'intention de l'ennemi ne pouvait être que de tromper les musulmans:

“Et s'ils choisissent la paix, choisissez-la et ayez confiance en Allāh; Il est celui qui entend, qui sait. Et s'ils ont l'intention de te duper, alors sûrement Allāh te suffira” (8:61, 62).

Le Prophète a signé des traités de paix avec ses ennemis; un de ces traités amena la fameuse trêve de Ḥudaiyah, dont les termes étaient non seulement désavantageux, mais aussi humiliants pour les musulmans. Selon les termes de ce traité, si un incroyant, une fois converti à l'islam, se rendait aux musulmans, il fallait le renvoyer, mais si un musulman se rendait aux incroyants, il n'était pas nécessaire de le rendre aux musulmans”. Cette clause du traité détruit toutes les allégations de l'utilisation de la force par le Saint Prophète. Elle démontre aussi la forte conviction du Saint Prophète, qui veut que ni les musulmans ne reviennent à l'incroyance, ni que les nouveaux convertis ne soient découragés d'embrasser l'islam, de crainte que le Prophète ne leur donne asile. Et ces attentes se réalisèrent, car, alors qu'aucun musulman ne déserta l'islam, plusieurs incroyants vinrent à l'islam et, se voyant refuser asile à Madinah, formèrent leur propre colonie en territoire neutre.

C'est une erreur de supposer que les conditions relatives plus haut ont été abrogées à quelque époque. La condition de faire la guerre “à ceux qui vous combattent” demeura en vigueur jusqu'à la fin. La dernière expédition conduite par le Saint Prophète fut la fameuse expédition de Tabūk, et tout historien de l'islam sait que, même si le Prophète avait parcouru un très long chemin jusqu'à Tabūk à la tête d'une armée de trente mille hommes, cependant, quand il découvrit que l'ennemi ne remplissait pas la condition indiquée plus haut, il s'en retourna et ne permit pas à ses troupes d'attaquer le territoire ennemi. Il n'y a pas non plus une seule indication dans la dernière révélation à ce sujet, dans le ch. 9, l'Immunité, qui aille à l'encontre de cette condition. Le verset d'ouverture de ce chapitre parle expressément d'“idolâtres avec qui vous avez conclu une entente”, et ensuite, v. 4, exclut de sa portée “ceux parmi les idolâtres avec qui vous avez conclu une entente, alors ne vous ont failli en rien et n'ont appuyé personne contre vous”, montrant ainsi clairement que l'“immunité” se rapportait seulement aux tribus idolâtres qui, après avoir conclu des accords avec les musulmans, les ont violés, et qui ont tué et persécuté les musulmans partout où ils en trouvaient, tel que le v. 10 le dit expressément: “Ils n'ont pas plus de considération pour les liens établis que pour ceux d'une alliance dans le cas d'un croyant”. Il est aussi question de ces gens dans une révélation antérieure: “Ceux avec qui vous concluez un accord, rompent alors cet accord à chaque fois et ne tiennent pas leur engagement” (8:56). Plus loin, dans le ch. 9, le cas de l'ennemi qui attaque les musulmans le premier revient clairement: “Quoi! ne combattez-vous pas des gens qui ont brisé leur serment et tenté d'expulser le Messager, et qui vous ont attaqués les premiers?” (9:13). Ainsi, du début à la fin, le Qur'an Sacré a permis de combattre seulement ceux qui attaquent les musulmans d'abord; il a expressément permis de combattre seulement pour se défendre, sinon les musulmans n'auraient pu vivre, et il a clairement prohibé la guerre d'agression. L'idée de faire la guerre aux incroyants pour les contraindre à accepter l'islam est un mythe pur et simple, une chose inconnue du Qur'an

Sacré. C'est l'ennemi qui a déclaré la guerre aux musulmans pour les détourner de leur religion, tel que le Livre sacré l'indique si clairement: "Et ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous détournent de votre religion, s'il le peuvent" (2:217).

Les relations d'amitié avec les autres

On affirme parfois que le Qur'an défend les relations d'amitié avec les adhérents des autres religions. Comment un Livre qui permet à un homme de prendre pour compagne de vie une femme d'une autre religion (5:5), pourrait-il dire d'un même souffle que les relations d'amitié ne peuvent être nouées avec les fidèles des autres religions? La relation d'amour entre mari et femme est la plus amicale de toutes les relations et si elle est expressément permise, il n'y a pas la moindre raison de supposer que les autres relations d'amitié soient défendues. Le fait est que chaque fois que l'on défend de se lier d'amitié avec d'autres personnes, il est seulement question des gens en guerre contre les musulmans, et ceci est clairement établi dans le Qur'an: "Allāh vous défend de ne pas respecter ceux qui ne vous ont pas fait la guerre à cause de votre religion, et qui ne vous ont pas chassés de vos maisons, Il veut que vous leur manifestiez de la bonté et que vous les traitiez avec justice; car Allāh aime ceux qui pratiquent la justice. Allāh vous défend de ne respecter que ceux qui vous ont fait la guerre à cause de votre religion, et qui vous ont chassés de vos maisons et aidé d'autres à vous chasser, Il vous défend de vous lier d'amitié avec eux, et quiconque se lie d'amitié avec eux, celui-là est pécheur" (60:8, 9).

Aucune punition pour l'apostasie

On peut noter ici une autre erreur largement répandue. On pense généralement que le Qur'an prévoit la peine de mort pour ceux qui désertent la religion de l'Islam. Quiconque se donne la peine de lire le Qur'an verra qu'il n'y a pas le moindre fondement à une telle hypothèse. Le Qur'an parle à plusieurs reprises de personnes qui reviennent à l'incroyance après avoir eu la foi, mais il ne dit jamais une seule fois qu'elles devraient être tuées ou punies. Je donne ici quelques citations:

"Et quiconque d'entre vous abandonne sa religion, il meurt ensuite incroyant - c'est celui dont les bonnes actions sont aussi inutiles dans ce monde que dans l'Au-delà" (2:217).

"O vous qui croyez, si l'un d'entre vous devait abandonner sa religion, alors Allāh susciterait un peuple qu'Il aimerait et qui L'aimerait aussi" (5:54).

"Ceux qui ne croient pas après avoir cru, augmentent ensuite leur incroyance, leur repentir ne sera pas accepté, et ce sont alors ceux qui s'égareront" (3:89).

Par ailleurs, le Qur'an parle d'un projet des juifs d'adopter l'Islam pour le désertir ensuite, créant ainsi l'impression que l'Islam n'est pas une religion valable (3:71). Un tel dessein n'aurait jamais pu leur venir à l'idée alors qu'ils demeuraient à Madinah, où le gouvernement était musulman, si l'apostasie, selon la loi Qur'ânique, avait été punissable de mort. L'erreur semble avoir surgi du fait que des personnes, après avoir apostasié et rallié l'ennemi, furent traitées comme des ennemis, ou que des apostats ayant enlevé la vie à des musulmans, ont été mis à mort, non pas pour avoir changé de religion, mais pour avoir commis un meurtre.

V. LA VIE APRES LA MORT

La mort est une étape de l'évolution

Même si ce sujet a été pleinement traité dans les notes de bas de page sous les versets appropriés, j'en parle dans l'introduction pour deux raisons. D'abord, parce qu'il donne lieu à beaucoup de malentendus, et ensuite, parce que c'est dans le Qur'ân Sacré que l'on fait toute la lumière sur ce sujet et qu'aucun autre livre sacré n'aborde les merveilleuses révélations du Qur'ân. Selon le Qur'ân Sacré, la mort n'entraîne pas la fin de la vie de l'homme; elle ouvre seulement la porte à une forme de vie supérieure. De même que l'homme est né de la poussière, l'homme supérieur naît de ses bonnes actions. De même que l'homme grandit à partir d'un petit embryon et ne perd pas son individualité malgré tous les changements qu'il subit, ainsi à partir de cet homme se forme l'homme supérieur alors que ses attributs changent et qu'il est amené à croître pour devenir ce qu'il ne peut pas imaginer actuellement.

Relation entre les deux vies

La vie après la mort, selon le Qur'ân Sacré, ouvre à l'homme une large perspective de progrès, un monde nouveau d'avancement devant lequel le progrès de cette vie perd son importance: "Et certainement l'au-delà est bien supérieur quant aux degrés et bien supérieur quant à l'excellence" (17:21). La relation entre les deux vies, la vie sur cette terre et la vie après la mort, est posée dans les termes les plus clairs. Le ciel et l'enfer ne sont pas des lieux de réjouissance et de torture que l'on rencontre seulement après la mort; ce sont des réalités même ici-bas. L'au-delà n'est pas un mystère après la tombe; il commence pendant la vie même. Pour l'homme bon, la vie céleste, et pour le méchant, une vie dans l'enfer commencent ici même:

"Et pour celui qui craint de se tenir devant son Seigneur il y a deux Jardins" (55:46).

"O âme qui est en paix, retourne à ton Seigneur, heureuse de Lui, et Lui heureux de toi: alors entre parmi Mes serviteurs et entre dans Mon paradis" (89:27-30).

"C'est le Feu allumé par Allāh qui s'élève au-dessus des coeurs" (104:6, 7).

"Et quiconque est aveugle dans cette vie, sera aussi aveugle dans l'au-delà" (17:72).

La résurrection ou l'heure

Si l'on parle de la vie après la mort comme le prolongement de cette vie, un jour en particulier se trouve mentionné à plusieurs reprises dans le Qur'ân Sacré, sous différents noms, comme le jour où cette vie se manifeste entièrement. On l'appelle généralement *yaum al-qiyāmat* ou le jour du grand réveil ou la Résurrection. (2:113), et on en parle aussi comme le jour de la Décision (77:13), le jour de l'Evaluation (38:26), le jour du Jugement (51:12), ou le jour de la Rencontre (avec Dieu) (40:15), le jour de la Réunion (42:7), etc.

Le mot le plus fréquemment utilisé pour la Résurrection est *al-sā'ah*, qui signifie à l'origine *toute portion de temps*, et qui, par conséquent, se traduit généralement par *l'Heure*. Rāghib, le lexicographe bien connu du Qur'ân, dit qu'il y a trois *sā'ahs* (heures) dans le sens de résurrection, v.g., (1) *kubrā* (ou la *plus grande*), la levée du peuple pour l'évaluation; (2) *wustā* (ou la *moyenne*), la mort d'une nation; et (3) *sughrā* (ou la *mineure*), la mort de

l'individu. Le mot est utilisé dans toutes ces acceptions dans le Qur'an Sacré. Un exemple de la dernière se présente dans 6:31: "Ils sont certes perdants ceux qui se mentent à eux même quant à leur rencontre avec Allâh jusqu'à ce que leur heure vienne soudainement," alors que *l'heure* signifie clairement la mort de la personne qui commet le mensonge. Pour ce qui est de l'utilisation du mot dans les deux autres sens, elle est très fréquente, et les deux significations sont souvent interchangeables, les deux sens pouvant s'appliquer.

La résurrection dans cette vie

Les différents mots qui désignent la résurrection s'appliquent également dans une certaine mesure à cette vie; la levée des morts veut parfois dire leur résurrection spirituelle que devait provoquer l'enseignement du Prophète; *le jour de Décision* signifie aussi le triomphe de la Vérité et la défaite de l'erreur; *le jour d'Evaluation* est également l'évaluation de cette vie, il en est de même pour *le jour de Rétribution*. La loi de la rétribution du bien et du mal s'applique à cette vie aussi bien qu'à la suivante, sa manifestation complète de produisant quand les limites du corps de glaise sont supprimées par la mort, qui devient alors le point de départ d'une vie nouvelle et supérieure. C'est une loi qui joue à tout instant et qui ne s'appliquera pas un jour en particulier; on dit même du paradis et de l'enfer qu'ils débutent durant cette vie. Ainsi, à plusieurs reprises Dieu est décrit comme *Rapide à la rétribution* (2:202; 3:18, 198, etc.), pour dire que Sa rétribution s'applique à tout moment. Toute mauvaise action laisse son empreinte sur l'esprit humain: "Aussi, leurs actions sont plutôt devenues comme de la rouille sur leur coeur" (83:14), de sorte que la conséquence suit immédiatement l'acte. Encore plus clairement: "Et Nous avons fait en sorte que les actions de tout homme s'accrochent à son cou, et au jour de la Résurrection Nous lui apporterons un livre qu'il trouvera grand ouvert" (17:13). Ainsi les actes posés par l'homme ont un effet immédiat sur celui-ci; mais l'oeil humain ne perçoit pas cet effet, qui se manifestera de façon tangible sous forme d'un livre grand ouvert au jour de la Résurrection, alors que sera enlevé le voile qui recouvre actuellement leurs yeux, de sorte qu'ils ne voient pas les choses les plus subtiles: "Sans doute étais-tu insouciant, mais maintenant Nous t'avons enlevé le voile, de sorte que maintenant ta vue est perçante" (50:22). La loi de la rétribution du bien et du mal est ainsi continuellement à l'œuvre; seulement les conséquences ne peuvent pas être perçues par l'oeil humain, mais les sens plus aiguisés procurés par la Résurrection permettront de voir clairement: "Le jour où les choses cachées deviendront manifestes" (86:9).

La balance

La loi de la récompense du bien et du mal est exhaustive: Celui qui a fait un gramme de bien le retrouvera. Et celui qui a fait un gramme de mal le retrouvera" (99:7, 8). Ainsi chaque bonne action porte ses fruits, et chaque mauvaise action engendre une conséquence néfaste, que celui qui la pose soit musulman ou non musulman; mais, à cause de la prépondérance de la miséricorde dans la nature Divine, le bien produit des fruits au décuple, voire au centuple; voir 6:161, 2:261; 28:84; 42:30, etc.

Un homme est jugé selon la prépondérance du bien ou du mal en lui, et c'est en rapport avec ceci que l'on parle de la mise en place d'une *mizân*, ou *balance*. Les mots *wazn* et *mizân*, tels que Le Qur'an Sacré les emploie à ce sujet, ne signifient pas peser avec des plateaux; c'est dans un sens plus large qu'on les utilise afin de répondre aux exigences de la justice qu'on les utilise. Par exemple, on parle à 57:25 de messagers envoyés avec le Livre et la *mizân*, alors que le mot *mizân* signifie clairement les règles de justice ou les principes d'équité - "que les hommes puissent se conduire avec équité". De nouveau 55:7 parle d'une *mizân*, posée dans la nature: "Et le ciel, Il l'a porté très haut, et Il a fait la *mizân*". Ici la *mizân* signifie la justice, selon des commentateurs bien connus. On parle d'une mesure semblable ou d'une balance mise en place pour juger l'homme, que ce soit le bien ou le mal qui prime en lui. Voici quelques citations:

"Et Nous poserons une balance juste au jour de la Résurrection, de sorte qu'aucune âme ne sera traitée avec la moindre injustice; et même si ce n'est que le poids d'une graine de moutarde, Nous l'apporterons; et Nous sommes Capables de rendre compte" (21:47).

"Et l'évaluation en ce jour sera équitable; alors pour ceux dont la mesure des

bonnes actions sera lourde, seront récompensés. Et pour ceux dont la mesure des bonnes actions sera légère, ceux-là auront fait subir une perte à leur âme" (7:8, 9).

Le Livre des actions

On peut ajouter quelques mots au sujet du *livre des actions*. On nous dit que toute action est écrite, aussi grande ou aussi petite soit-elle:

"Et le livre sera placé, alors tu verras les coupables avoir peur de ce qui s'y trouve; et ils diront: Ah! Malheur à nous! Quel livre! Il n'omet ni une petite ni une grande, mais il les compte toutes" (18:49).

"Ainsi quiconque fera de bonnes actions et sera croyant, ne verra pas ses efforts niés, et Nous l'écrivons pour lui" (21:94).

"Il ne prononce pas un mot mais il y a près de lui un surveillant disponible" (50:18).

"Pensent-ils que Nous n'entendons pas ce qu'ils cachent et leurs conversations secrètes? Oui! et Nos messagers auprès d'eux écrivent" (43:80).

"Et sûrement qu'il y a des gardiens au-dessus de vous, d'honorables rédacteurs - ils savent ce que vous faites" (82:10-12).

"Ceci est Notre livre qui parle contre vous avec justice; certainement Nous avons écrit ce que vous avez fait" (45:29).

Non seulement chaque individu a-t-il un livre de ses actions, mais il est dit que même les nations ont le livre de leurs actions:

"Et tu verras chaque nation s'agenouiller; chaque nation sera appelée à son livre - aujourd'hui tu sera récompensé pour ce que tu as fait" (45:28).

Il faut cependant garder à l'esprit que le mot *kitāb* (traduit par *livre*) ou *kataba* (*il a écrit*) est utilisé dans un sens très large dans le Qur'an Sacré. Comme le dit Rāghib, *kitāb* (*livre*) ne veut pas toujours dire une collection de feuilles écrites; il signifie parfois *la connaissance de Dieu, ou Son commandement, ou ce qu'Il a rendu obligatoire*. *Kataba* ne signifie pas non plus toujours qu'il a écrit certains mots sur du papier avec de l'encre et une plume; il veut dire aussi qu'il a rendu une chose obligatoire, ou a décrété, ordonné, ou prescrit une chose. Voyons maintenant ce qu'on veut dire par l'inscription des actions et le livre des actions. Les citations ci-dessus montrent que par l'inscription des actions on veut dire qu'on les conserve et qu'on les garde, les anges étant appelés à la fois des *rédacteurs* et des *gardiens*. Les versets suivants jettent une lumière additionnelle sur le sujet:

"Et Nous avons fait en sorte que les action de tout homme s'accrochent à son cou, et au jour de la Résurrection Nous lui apporterons un livre qu'il trouvera grand ouvert. Lis ton livre, le tien propre suffit pour t'évaluer en ce jour" (17:13, 14).

"Il y a (des anges) qui le suivent de près, devant et derrière, qui le gardent sur l'ordre d'Allāh" (13:11).

"Non! le livre du méchant est dans la prison. Et qu'est-ce qui te fera savoir ce qu'est la prison? C'est un livre écrit" (83:7-9).

"Non! le livre du juste est dans les lieux les plus hauts. Et qu'est-ce qui te fera savoir ce que sont les lieux les plus hauts? C'est un livre écrit" (83:18-20).

La première de ces citations montre que le livre des actions que l'homme trouvera au jour de la Résurrection n'est rien d'autre que l'effet des actions qu'il a accomplies. Dans la seconde, ce n'est pas ce qu'un homme fait dont il s'agit comme étant gardé, mais c'est clairement celui qui le fait qui est gardé, et, en la lisant avec la première citation, il est évident dans la conclusion que les actions de cet homme sont conservées par l'empreinte qu'elles laissent sur lui. La troisième et la quatrième citations montrent que le livre des actions se confond avec l'endroit où il est conservé; dans le premier cas, le livre des actions est une prison et la prison est un livre écrit; dans le dernier cas, le livre des actions se trouve sur les sommets et les sommets sont un livre écrit. Le livre des actions, par conséquent, se trouve à l'intérieur de l'homme parce que les actions sont conservées par l'effet laissé sur l'homme. Dans un cas, on dit que c'est dans une prison parce que les mauvaises actions

entravent le progrès d'un homme, et ferment ses facultés à la réalisation de grandes et bonnes actions comme s'il était dans une prison; dans l'autre cas, on dit que c'est dans les sommets, car c'est grâce aux bonnes actions que les facultés données à l'homme trouvent leur plus grand développement. C'est tout à fait en conformité avec ceci qu'on nous dit qu'un homme fera lui-même son propre bilan: "Lis ton livre, ton livre personnel suffit à t'évaluer en ce jour" (17:14). C'est parfois celui qui agit qui lit son propre livre, alors qu'en d'autres occasions il invite les autres à le lire: "Regardez! Lisez mon livre" (69:19). Voilà pour celui qui fait le bien, alors qu'on fait dire à celui qui fait le mal: "O que j'aimerais que mon livre ne m'ait jamais été donné, et que je n'aie pas su quel était mon bilan!" (68:25, 26). Que chaque nation ait aussi un livre, tel que mentionné, confirme la vérité de ce qui vient d'être dit, car l'empreinte de ce qu'un peuple fait laisse également sa marque sur sa vie nationale, et les nations, tout comme les individus, sont jugées à leurs actes.

Le paradis

La vie après la mort prend deux formes: une vie au paradis pour ceux chez qui le bien l'emporte sur le mal, et une vie en enfer pour ceux chez qui le mal l'emporte sur le bien. Le mot *paradis* (*firdaus*, en arabe) apparaît seulement deux fois dans le Qur'an Sacré - dans 18:107 et 23:11. C'est le mot *Jannāt* (Jardin) ou son pluriel *Jannāt* qu'on utilise pour indiquer le lieu éternel des justes, lesquels sont généralement décrits comme ceux qui croient et qui font de bonnes actions, alors que l'on décrit leur lieu éternel comme des jardins où coulent des ruisseaux, les ruisseaux correspondant à la foi, et les arbres du jardin au bien qu'un homme fait. Le mot *Jannāt* vient de *jann*, qui veut dire *caché* une chose de sorte qu'elle ne soit pas perçue par les sens, et *jannāt* signifie un jardin parce que son sol est couvert d'arbres. Percer, décrire le paradis comme un jardin où coulent des ruisseaux, n'est qu'une parabole: "Une parabole du Jardin promis aux justes: là se trouvent des ruisseaux d'eau" (47:15). On ne peut imaginer en cette vie les bénédictions du paradis, et ce ne sont pas, par conséquent, des choses de ce monde: "Aucune âme ne sait ce qui est caché pour elle de ce qui rafraîchira les yeux: une récompense pour ce qu'ils ont fait" (32:17). *Bukhārī* donne l'explication de ces mots du Saint Prophète: "Allāh dit, pour mes serviteurs justes j'ai préparé ce qu'aucun oeil n'a vu et aucune oreille n'a entendu, et ce que l'esprit de l'homme n'a pas imaginé" (B. 59:8). Par conséquent l'esprit de l'homme ne peut même pas concevoir le paradis et ce qu'il contient. On rapporte qu'Ibn 'Abbās a dit que rien de ce qu'il y a au paradis ne ressemble à quoi que ce soit de ce monde sinon de nom" (RM., vol. 1, p. 172). Par exemple le mot *ẓill* (litt. ombre) figure très souvent dans le Qur'an Sacré en relation avec les bienfaits du paradis, mais une ombre n'est pas le sens exact, car il n'y a pas de soleil: "Il n'y aura là ni soleil, ni froid intense" (76:13). Le mot y est mais son sens caché est différent. Selon Rāghib, il signifie *abondance* ou *protection*. De même *rizq* (*alimentation*) au paradis; il ne peut s'agir ici de nourriture pour le corps; en fait, la prière elle-même est appelée une nourriture dans 20:131. Les fruits du paradis ne sont pas non plus comme les fruits de cette vie, car ce sont les fruits des bonnes actions: "Chaque fois qu'on leur donnera une portion de ces fruits, ils diront, c'est ce qui nous était donné auparavant" (2:25). Evidemment il s'agit ici des fruits des bonnes actions, et non pas des fruits produits par la terre, car tous les fidèles ne reçoivent pas ces derniers ici, alors qu'ils reçoivent les premiers. Ainsi en est-il de l'eau, du lait, du miel, des coussins, des trônes, des vêtements et des bijoux de la vie future; les descriptions sont de la nature des figures de style si bien que le Qur'an les nomme expressément un *mathal* ou une comparaison.

En fait, un peu de réflexion nous montrerait que même nos notions de lieu et de temps ne s'appliquent pas à la vie future. Il est dit dans le Qur'an que le paradis s'étend sur tout le ciel et la terre: "Et hâte-toi d'obtenir le pardon de ton Seigneur et vers un Jardin dont les dimensions sont comme le ciel et la terre" (3:132; 57:21); et quand on demanda au Prophète où se trouvait l'enfer, et si le paradis recouvrait tout le ciel et la terre, il répondit: "Où est la nuit quand le jour se lève? (RM, vol. 1, p. 670). Ceci démontre clairement que le paradis et l'enfer sont deux conditions plutôt que deux endroits. Encore une fois, bien qu'il s'agisse de pôles éloignés l'un de l'autre, l'un étant au sommet des hauteurs et l'autre au fond des abîmes, ils ne sont séparés que par un mur: "Alors on dressera une séparation entre eux au moyen d'un mur muni d'une porte; à l'intérieur il y aura pardon et à l'extérieur il y aura

châtiment” (57:13). Ailleurs, parlant des occupants du paradis et des occupants de l’enfer, il est dit: “Et entre les deux il y aura un voile”(7:46). On mentionne encore à plusieurs reprises “une fureur et un rugissement véhéments” du feu de l’enfer (25:12; 67:7), mais ceux du paradis “n’entendront pas le moindre bruit” (21:102), alors qu’il nous est dit que ceux de l’enfer parleront avec ceux du ciel et que les deux s’entendront; voir 7:44-50. Je cite seulement le verset de conclusion: “Et les occupants du Feu appelleront les occupants du Jardin, en disant: Verse de l’eau sur nous ou de ce qu’Allāh t’a donné. Ils diront: Allāh a défendu les deux aux incroyants”. Ainsi, ceux du paradis entendront parler ceux de l’enfer, mais ils n’entendront pas le rugissement du feu de l’enfer. Ceci démontre que l’enfer est une condition perçue uniquement par ceux qui y sont, et il en est de même du paradis.

Le paradis et l'enfer commencent en cette vie

Comme je l’ai déjà indiqué, le Qur’ān Sacré dit que le paradis et l’enfer commencent dans la vie présente. Lisez les versets suivants en plus de ceux déjà cités:

“Et transmets de bonnes nouvelles à ceux qui croient et qui font de bonnes actions, ils auront des jardins dans lesquels coulent des ruisseaux; quand ils auront une partie des fruits qui s’y trouvent, ils diront, C’est ce qui nous était donné auparavant; et on leur donnera l’équivalent” (2:25).

“Pour eux il y a une nourriture connue” (37:41).

Et Il les fera entrer dans le Jardin, qu’il leur a fait connaître” (47:6).

Le premier de ces versets montre que les fruits que les justes trouveront au paradis seront les mêmes que ceux qui leur étaient donnés en cette vie; le deuxième et le troisième montrent qu’ou leur fait connaître dans la vie présente la nourriture qui leur sera donnée au paradis. Il est clair que la nourriture et les fruits dont on parle ici ne sont pas ceux que le juste partage avec le méchant, les fruits et la nourriture que la terre procure, qui sont nécessaires pour soutenir le corps des deux. On parle de de qui est spécialement accordé aux justes, auquel les méchants n’ont pas accès; en fait, ils sont tout à fait incapables de le percevoir en cette vie et ils en sont, par conséquent, privés dans l’Au-delà: “Et quiconque est aveugle en cette vie sera aussi aveugle dans l’Au-delà” (17:72). Ce sont les fruits des bonnes actions et la nourriture que les justes trouvent en se rappelant Dieu; voir plus loin 20:130, 131).

C’est en conformité avec ceci que l’âme qui a trouvé le repos en Dieu est admise au paradis en cette vie: “O âme qui est en paix, retourne à ton Seigneur, heureuse de Lui, et Lui heureux de toi: alors entre parmi Mes serviteurs et pénètre dans Mon paradis” (89:27-30).

Le bonheur suprême du paradis

C’est en parfaite conformité avec cette conclusion que nous trouvons que le bonheur suprême du paradis est clairement défini comme le plaisir de Dieu, la plus grande récompense spirituelle pour laquelle les justes luttent dans cette vie, et telle qu’en l’atteignant ils entrent au paradis dans cette vie même, comme nous venons de le démontrer:

“Allāh a promis aux croyants et aux croyantes des Jardins où coulent des ruisseaux, pour y vivre, et des habitations divines dans des Jardins où ils vivront perpétuellement; et l’agréable jouissance d’Allāh est le plus grand bien de tous - c’est le couronnement” (9:72).

Les élus du paradis seront occupés et trouveront leur plaisir à louer Dieu et à lui rendre hommage; c’est ce qu’on appelle la nourriture spirituelle des justes dans cette vie (20:131):

Leur cri en ce lieu sera, Gloire à Toi, O Allāh! et leur souhait y sera, Paix! et la dernière de leurs acclamations sera, Louange à Allāh, le Seigneur des mondes!” (10:10).

En cet endroit il n’y a ni douleur, ni fatigue, ni labeur, et le coeur est purifié de toute rancune et de toute jalousie, la paix et la sécurité régnant de toutes parts:

“Les justes se trouveront au milieu de jardins et de fontaines. Qu’ils y entrent en paix et en sécurité. Et Nous extirperons toute rancune de leur poitrine - ils seront comme des frères sur des lits élevés, face à face. Le labeur ne les y affligera pas, et ils n’en seront non plus jamais chassés” (15:45-48).

“Ils n’entendront pas en ce lieu de conversations futiles et coupables, seulement le mot paix, paix” (56:25, 26).

“Et ils diront: Toute louange est due à Allāh, Qui a chassé de nous la douleur; sûrement notre Seigneur est Pardon, Multiplicateur des récompenses, Celui Qui nous a fait descendre dans une demeure éternelle pour toujours de par sa grâce; le labeur ne nous y atteindra pas, et la fatigue ne nous y affligera pas”

(35:34, 35).

Le paradis sert à progresser davantage

Malgré tout ceci, le paradis, selon le Qur'ân Sacré, n'est pas simplement un lieu de plaisir et de repos; c'est essentiellement un endroit pour progresser vers des paliers toujours plus hauts: "Mais à ceux qui observent leurs devoirs envers leur Seigneur, on fera ériger (pour eux) des places élevées, au-dessus d'elles des places encore plus élevées" (39:20). Ceci démontre que le paradis non seulement fait accéder les justes à des lieux élevés, mais qu'il s'agit en fait du point de départ pour un nouveau progrès, vu qu'il s'y trouve des endroits de plus en plus élevés, et c'est en vertu de cela qu'on dit des justes qu'ils ont un désir incessant d'atteindre des niveaux d'excellence sans cesse supérieurs, leur prière au paradis étant: "Notre Seigneur, perfectionne notre lumière pour nous" (66:8). L'idée d'un progrès constant au paradis en est une qui est propre au Qur'ân Sacré, et on n'en trouve aucune trace dans les autres écritures.

L'enfer sert à la purification

Tout à fait en conformité avec l'idée que le paradis est un endroit de progrès constant vers des niveaux de vie supérieurs, il y a la notion de l'enfer, où la punition ne vise pas la torture mais la purification, afin de préparer l'homme au progrès spirituel. L'idée sous-jacente à l'enfer est que ceux qui gaspillé leurs chances au cours de cette vie seront soumis, en vertu de la loi inévitable qui veut que tout homme ait une idée de ce qu'il a fait, soit soumis à une série de traitements pour les maladies spirituelles qu'ils ont provoquées de leurs propres mains. C'est pour cette raison que le Qur'ân Sacré établit une différence entre le séjour au paradis et le séjour en enfer, prévoyant une fin dans le dernier cas mais non dans le premier.

Comme je l'ai déjà noté, la punition pour les mauvaises actions commence parfois dans la vie présente, et le Qur'ân Sacré établit en termes clairs le principe que toute punition est une mesure curative:

"Et Nous n'avons pas envoyé un prophète dans une ville mais Nous avons frappé ses habitants de détresse et d'affliction afin qu'ils puissent s'humilier" (7:94).

"Et sûrement Nous avons envoyé des messagers aux nations avant toi, alors Nous les avons frappées de détresse et d'affliction afin qu'elles puissent s'humilier" (6:42).

Partant de là il est clair que Dieu apporte son châtement à un peuple pécheur pour qu'il se tourne vers Lui; en d'autres mots, pour qu'il s'éveille à une vie supérieure. Par conséquent, c'est aussi à cela que doit servir la punition en enfer. Il est certain qu'il en est ainsi, en premier lieu, parce qu'on accorde la plus grande importance à la qualité de la miséricorde de Dieu, tel que déjà indiqué, et parce qu'on affirme clairement que tous les hommes ont été créés pour le pardon: "Excepté ceux dont ton Seigneur a pitié et pour cette raison ils les a créés" (11:119). L'intention de Dieu doit finalement être réalisée et même si l'homme attire le châtement sur lui par ses actions, cependant, étant donné que Dieu l'a créé pour le pardon, celui-ci est le but ultime du plan Divin. On nous dit ailleurs: "Et Je n'ai pas créé les jinn et les hommes sinon pour Me servir" (51:56). Par conséquent, il faut donc les rendre finalement aptes à servir Dieu, et c'est là la vie supérieure. Malgré toute la crainte qu'il inspire, on appelle l'enfer un *maulā* (protecteur) des pécheurs, à un endroit (57:15), et on l'appelle *umm* (mère) ailleurs (101:9). Mais ces descriptions de l'enfer indiquent clairement que l'enfer ne sert qu'à purifier un homme des impuretés qu'il a accumulées de ses propres mains, tout comme le feu purifie l'or des scories. En fait, c'est pour illustrer cette vérité que le Qur'ân Sacré utilise le mot *fitnah* (qui au départ signifie l'affinage de l'or, ou le jeter dans le feu pour le purifier des scories), en parlant soit des persécutions que les justes doivent endurer (2:191; 29:2; 29:10) soit du châtement que les méchants subiront en enfer (37:63), et on appelle *fitnah* la nourriture de ceux qui sont en enfer, parce que le but dans les deux cas est le même: les fidèles sont purifiés par les persécutions et les méchants par le feu de l'enfer. Par conséquent, on appelle l'enfer un *protecteur* des pécheurs, parce ce que, par la souffrance, il les rendra aptes au progrès spirituel; et on l'appelle une *mère* des pécheurs pour montrer que sa relation avec eux est celle d'une mère avec son enfant, comme si les pécheurs étaient élevés au sein de l'enfer. Le feu est une source de tourments, mais c'est aussi un purificateur. L'intensité des tourments de l'autre vie est due à une plus grande sensibilité de l'âme, conséquence logique de sa séparation du vaisseau terrestre. Le bonheur

et la souffrance, par conséquent, deviennent tous deux plus intenses dans l'autre vie.

Le châtime^{nt} de l'enfer n'est pas éternel

C'est à cause de la nature curative de l'enfer que nous découvrons qu'il est dit que les pécheurs en seront finalement tirés. Il est vrai que le mot *abad* est utilisé trois fois dans le Qur'ân Sacré relativement au séjour en enfer (4:169); 33:65; 72:23), mais *abad* signifie *éternité* aussi bien que *longue période*, et il est évident qu'il faut ici retenir le dernier sens, vu l'utilisation, sur le même sujet, du mot *ahqāb* (78:23), signifiant des *années* ou de *longues années*. De plus, on impose une limite au séjour en enfer par l'addition des mots *sauf s'il plaît au Seigneur*, l'exception indiquant clairement la délivrance finale de ceux qui sont en enfer. On peut noter les deux versets suivants à ce sujet:

“Il dira, le Feu est votre demeure, pour y habiter, sauf s'il plaît à Allāh; car ton Seigneur est Savoir, Sagesse” (6:128).

“De même pour ceux qui sont malheureux, ils seront dans le Feu: pour eux il y aura des soupirs et des murmures: Demeurer en ces lieux aussi longtemps que dureront le ciel et la terre, sauf s'il plaît à ton Seigneur: car ton Seigneur est Puissant à réaliser ce qu'Il désire” (11:106, 107).

Ces versets démontrent tous deux que le châtime^{nt} de l'enfer n'est pas éternel. Pour que cette conclusion soit encore plus évidente, on peut comparer le dernier de ces cas avec le verset suivant qui décrit le séjour au paradis: “Quant à ceux qui ont reçu le bonheur, ils seront dans le Jardin, pour y demeurer aussi longtemps que dureront le ciel et la terre, sauf s'il plaît à ton Seigneur: un bienfait qui ne leur sera jamais enlevé” (11:108). Les deux expressions sont semblables: ceux de l'enfer et ceux du paradis y demeurent aussi longtemps que dureront le ciel et l'enfer, avec une exception dans chaque cas indiquant qu'on peut les en tirer. Les conclusions, cependant, sont différentes. Dans le cas du paradis, l'idée que ceux qui y sont puissent en sortir, s'il plaît à Dieu, est immédiatement suivie par l'affirmation que c'est un don qui ne sera jamais enlevé, indiquant qu'ils ne seront jamais chassés du paradis; alors que dans le cas de l'enfer, l'idée que ceux qui y sont puissent en sortir est confirmée par la conclusion - “car ton Seigneur est Puissant à réaliser ce qu'Il désire”.

La conclusion qui précède se voit confirmée par les déclarations du Saint Prophète. Ainsi une déclaration rapportée dans le *Musulman* conclut: “Alors Allāh dira, Les anges et les prophètes et les croyants ont tour à tour intercédé en faveur des pécheurs et il ne reste maintenant personne pour intercéder en leur faveur sinon le Plus Miséricordieux de tous les miséricordieux. Alors il en sortira une poignée du Feu et il produira un peuple qui n'a jamais fait aucun bien” (Ms. 1:72). Plus loin, Bukhārī rapporte une déclaration voulant que, lorsque que les pécheurs seront sortis de l'enfer, ils seront jetés dans “la rivière de vie, et ils croîtront comme croît une graine de semence au bord d'une rivière” (B. 2:15), ce qui indique clairement qu'on les rendra aptes à une vie supérieure. Le *Kanz al-'Ummāl* rapporte ce qui suit: Sûrement un jour viendra où l'enfer sera comme un champ de maïs qui s'est desséché, après avoir prospéré un certain temps” (KU, vol. vii, p. 245); “Un jour viendra sûrement où aucun être humain ne se trouvera en enfer” (*Ibid*). On rapporte de 'Umar l'affirmation suivante: “Même si les habitants de l'enfer sont aussi nombreux que les sables du désert, un jour viendra où on les en tirera” (*Faḥ al-Bayān*).

VI. LA SITUATION DE LA FEMME

Élévation spirituelle de la femme à la situation de l'homme

C'est là un autre sujet sur lequel de graves erreurs prédominent. La croyance que, selon le Qur'an, la femme n'a pas d'âme est presque généralisée en Occident. Elle a probablement pris naissance dans l'esprit européen à l'époque où l'Europe n'avait pas accès au Qur'an. Aucun autre livre religieux et aucun autre réformateur n'ont fait un dixième de ce que le Qur'an Sacré ou le Saint Prophète Muḥammad ont accompli pour relever la situation de la femme. Lisez le Qur'an et vous verrez qu'on a accordé aux femmes bonnes et justes la même situation qu'aux hommes bons et justes. On parle des deux sexes dans les mêmes termes. La plus grande faveur que Dieu a accordé à l'homme est le don de la révélation Divine, et nous trouvons des femmes, à qui la révélation Divine s'est manifestée, aussi bien que des hommes:

“Et nous avons parlé à la mère de Moïse en disant, Allaitte-le, ensuite quand tu craindras pour lui, dépose-le sur la rivière et n'aie pas peur, ni ne sois triste, Nous te le ramènerons et Nous en ferons un des apôtres” (28:7).

“Quand Nous avons révélé à ta mère ce qui a été révélé” (20:38).

“Et quand les anges ont dit, O Marie, Allāh t'a choisie et t'a purifiée et t'a élue au-dessus des femmes de la terre” (3:41).

Plus loin, quand le Qur'an Sacré parle des grands prophètes de Dieu, en disant “Et mentionne Abraham dans le Livre” (19:41), “Et mentionne Moïse dans le Livre” (19:51), et ainsi de suite, il parle d'une femme exactement dans les mêmes termes: “Et mentionne Marie dans le Livre” (19:16). Aucun autre livre religieux n'a accordé une position spirituelle aussi élevée à la femme.

Le Qur'an ne fait aucune distinction entre l'homme et la femme dans l'attribution d'une récompense pour le bien qu'il ou qu'elle fait:

“Je ne laisserai pas se perdre le travail d'un ouvrier parmi vous, qu'il soit homme ou femme, l'un de vous venant de l'autre” (3:194).

“Et quiconque fait de bonnes actions, homme ou femme, et s'il est croyant - ceux-ci entreront dans le Jardin, et ils ne seront pas traités avec un iota d'injustice” (4:124).

“Quiconque fait le bien, homme ou femme, et s'il est croyant, Nous lui ferons certainement mener une vie heureuse, et Nous lui donnerons certainement sa récompense pour le meilleur de ce qu'il a fait” (16:97).

“Et quiconque fait le bien, homme ou femme, et s'il est croyant, celui-ci entrera dans le Jardin, dans lequel on lui donnera de la nourriture sans mesure” (40:40).

Egalement, 33:35, en parlant des femmes vertueuses ainsi que des hommes vertueux, énumère toutes les bonnes qualités comme étant possédées par les femmes exactement de la même façon que par les hommes, et il termine en ces mots, “Allāh leur a préparé le pardon et une grande récompense”. Ainsi Dieu, selon le Qur'an Sacré, ne fait aucune différence entre les hommes et les femmes, et moralement et spirituellement les deux peuvent atteindre la même éminence.

La femme a les mêmes droits de propriété que l'homme

Sur le plan matériel également, nous ne trouvons aucune différence, sauf en ce que la nature exige pour ses propres fins. Une femme peut acquérir, hériter et posséder des biens et en disposer tout comme un homme, et le Qur'an Sacré est explicite sur tous ces points:

“Les hommes auront le bénéfice de ce qu’ils gagnent et les femmes auront le bénéfice de ce qu’elles gagnent” (4:32).

“Les hommes auront une part de ce que les parents et les proches parents laissent, et les femmes auront une part de ce que les parents et les proches parents laissent” (4:7).

“Mais s’il leur plaisait d’elles-mêmes (les femmes) de vous céder une partie de la dot, alors utilisez-la avec satisfaction et avec d’honorables résultats” (4:4).

La femme, en Arabie, n’avait aucun droit de propriété; bien plus, elle faisait elle-même partie de l’héritage, et on en prenait possession en même temps que des autres biens. Elle n’avait aucun droit aux biens de son mari ou de son père décédé. Le Qur’an l’a élevée de cette situation humiliante à un état de parfaite liberté en ce qui concerne ses droits à la propriété et à l’héritage, une situation que, chez d’autres nations, elle n’a que partiellement atteinte et cela après des siècles de luttes acharnées.

La polygamie

On affirme cependant que la *polygamie* et la réclusion des femmes, telles que prescrites dans le Qur’an Sacré, ont fait plus de tort à la femme que les bénéfices qui lui ont été conférés par l’attribution des droits de propriété. C’est un fait qu’il existe un grave malentendu sur ces deux points. La monogamie est la règle dans l’Islam et la polygamie n’est qu’une exception permise à certaines conditions. Les deux versets suivants constituent la seule autorité qui sanctionne la polygamie, et voyons jusqu’où ils nous amènent:

“Et si vous craignez de ne pouvoir agir équitablement envers les orphelins, épousez les femmes qu’il vous semble bon, deux et trois et quatre; mais si vous craignez de ne pas être juste entre elles, alors n’en épousez qu’une ou selon ce que vos justes mains possèdent: ceci est plus convenable que de dévier du droit chemin” (4:3).

“Et ils te posent une question au sujet des femmes. Dis, Allāh te fait connaître sa décision à leur sujet, et ce qui t’est récité dans le Livre concernant les orphelins des femmes à qui tu ne donnes pas ce qui est prescrit pour eux alors que tu n’es pas enclin à les épouser” (4:127).

Donc le premier de ces versets permet la polygamie à la condition expresse que “tu ne puisses agir équitablement envers les orphelins”, et le second verset précise le sens, car il contient une référence claire au premier verset par les mots, “ce qui t’est récité dans le Livre concernant les orphelins des femmes”. Les Arabes étaient coupables d’une double injustice envers les veuves: ils ne leur donnaient pas, ainsi qu’à leurs enfants, une part de l’héritage de leur mari, et ils n’étaient pas enclins non plus à épouser des veuves qui avaient des enfants, car la responsabilité du soutien des enfants leur revenait alors. Le Qur’an a remédié à ces maux; il a donné une part de l’héritage à la veuve ainsi qu’une part aux orphelins, il a recommandé d’épouser les veuves, a permis la polygamie expressément à cette intention. Il faut, par conséquent, comprendre clairement que la monogamie est la règle dans l’Islam et que la polygamie n’est permise que comme mesure palliative, et ceci, non pas pour le bon plaisir de l’homme, mais pour le bien de la veuve et de ses enfants. La permission fut accordée à une époque où les guerres, imposées aux musulmans, avaient décimé les hommes, laissant plusieurs femmes et orphelins dont il devenait nécessaire de s’occuper. On trouva une solution sous la forme de la polygamie afin que la veuve trouve un foyer et un protecteur et que les orphelins obtiennent l’attention et la tendresse d’un père. L’Europe contemporaine connaît un problème d’excédent de femmes, et voyons si elle peut résoudre ce problème autrement qu’en sanctionnant une polygamie limitée. Peut-être que la seule autre solution est la prostitution qui prévaut largement dans tous les pays européens et qui, là où la loi du pays ne la reconnaît pas, est acceptée de fait. La nature doit suivre son cours et permettre les relations sexuelles illicites, ce qui devient la seule alternative à une polygamie limitée.

La réclusion

En ce qui concerne la réclusion des femmes, le Qur’an n’a jamais défendu aux femmes de sortir de leur maison pour leurs besoins. Au temps du Prophète, les femmes allaient régulièrement à la mosquée, et récitaient leurs prières en compagnie des hommes, en se tenant dans des rangées séparées. Elles se joignaient aussi à leur mari pour les travaux des champs; elles allaient même avec l’armée sur le champ de bataille, et elles s’occupaient des blessés, les ramenant du front si nécessaire, et elles aidaient les combattants de bien d’autres façons. Elles pouvaient même combattre l’ennemi en cas d’urgence. Aucune occupation ne

leur était défendue, et elles pouvaient faire tout travail de leur choix. Les seules restrictions à leur liberté sont contenues dans les versets suivants:

“Dis aux hommes croyants de baisser les yeux et de conserver leur chasteté, c’est plus pur pour eux; Allāh sait ce qu’ils font. Dis aux femmes croyantes de baisser les yeux et de garder leur chasteté et de ne pas étaler leurs charmes sinon ce qui en paraît; et qu’elles portent leur coiffure par dessus leur poitrine” (24:30, 31).

Donc la seule restriction contenue dans ces versets dit que les hommes tout comme les femmes devraient, lorsqu’ils se rencontrent, baisser les yeux, mais il y a une restriction supplémentaire dans le cas des femmes, à savoir *ne pas étaler leurs charmes* à l’exception de “ce qui en paraît”. On a expliqué l’exception comme signifiant “ce qui est habituel et naturel de découvrir”. Que les femmes aillent à la mosquée le visage découvert, tous le reconnaissent; il y a aussi une affirmation du Saint Prophète qui veut qu’au moment où une femme atteint l’âge de la puberté, elle couvre son corps *sauf la figure et les mains*. La majorité des commentateurs est aussi d’avis que l’exception se rapporte à la figure et aux mains. Donc, si on défend l’étalage de la beauté, la restriction n’entre pas en conflit avec les activités nécessaires de la femme. Elle peut faire tout travail qui lui plaît pour gagner sa vie, car le Qur’ān Sacré dit explicitement, tel que déjà cité, que les femmes auront le bénéfice de *ce qu’elles gagnent*. Une réclusion limitée et une polygamie restreinte, par conséquent, n’empêchent pas les activités nécessaires de la femme; les deux visent à sa protection et veulent prévenir les relations sexuelles libres, ce qui en définitive mine une société.